

INDEMNITÉS FORFAITAIRES

Le paiement d'une indemnité forfaitaire est demandé pour exemple dans les cas suivants.

INFRACTIONS DE CLASSE 2 OU 3 :

- Défaut de titre de transport (oubli,...)
- Validation à la vue des contrôleurs
- Titre de transport non validé, périmé
- Utilisation d'un titre de transport par une autre personne que le titulaire
- Falsification d'un titre de transport ou d'une carte d'ayant-droit



INFRACTIONS DE CLASSE 4 :

- Souillure ou détérioration du matériel (pieds sur les sièges,...)

...et toutes autres dispositions du règlement d'exploitation.

Les indemnités forfaitaires sont réglables sous 3 mois, elles sont ensuite recouvrées directement par le Trésor Public.



OBJETS TROUVÉS

Les objets perdus doivent être signalés à l'agence Filibus au 02.37.36.26.98 aux horaires d'ouverture. Les objets trouvés dans les véhicules doivent être remis aux conducteurs

RÉSEAU FILIBUS NOUS CONTACTER

AGENCE FILIBUS

Place des Halles
28000 CHARTRES

☎ 02 37 36 26 98

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
et le samedi de 9h à 12h30



Retrouvez-nous sur www.filibus.fr



CHARTRES
MÉTROPOLÉ

CHARTRES MÉTROPOLÉ FACILITE VOS DÉPLACEMENTS

AUTRES SERVICES

filibus À LA DEMANDE (TAD)

Ce service s'adresse uniquement aux résidents des communes non urbaines de Chartres métropole. Le trajet est défini lors de la réservation auprès de la centrale Filibus au 0.801.90.10.28. Plus d'infos sur filibus.fr.

TITRE UNITAIRE 2,50€

- Ce titre est valable dès l'achat*.
- Ce titre est en vente auprès des conducteurs et sur l'eboutique.

TITRE 10 VOYAGES 23€

- Ce titre vous permet d'effectuer 10 voyages sur ce service*.
- Ce titre est en vente à l'agence Filibus, auprès des conducteurs et sur l'eboutique.

*Il ne permet pas d'effectuer des correspondances avec les lignes régulières.

TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (TPMR)

Ce service s'adresse aux personnes invalides à 80% ou plus, et titulaires d'une carte d'invalidité. Une inscription préalable au service est obligatoire. Les formulaires sont disponibles à l'agence ou sur filibus.fr. Le trajet est défini lors de la réservation auprès de la centrale Filibus au 0.801.90.10.28.

TITRE UNITAIRE 1,50€

- Ce titre est valable pendant 1 heure.
- Ce titre permet d'effectuer des correspondances avec les lignes régulières.

LA MAISON DU VÉLO

La Maison du Vélo propose un service de location de vélos de courte et de longue durée, ainsi qu'un accès aux abris à vélo de la gare de Chartres, de la gare de Saint Prest et de la gare de La Taye.

- Tarifs de location pour un vélo de ville :

➤ **Journée : 6€**

➤ **Semaine : 20€**

➤ **Mois : 40€**

➤ **Année : 100€** soit moins de 8€/mois

Tarif préférentiel pour les abonnés du réseau Filibus et les groupes (Voir toutes les conditions auprès de La Maison du Vélo). Plus d'infos : 02.37.32.83.51.



BIEN VOYAGER SUR LE RÉSEAU FILIBUS !

- Tout voyageur doit être muni d'un titre de transport valable et le valider à chaque montée dans les véhicules, y compris en correspondance.
- Le paiement des titres de transport délivrés dans les véhicules auprès des conducteurs est obligatoirement effectué en espèces, le voyageur est tenu de faire l'appoint. Le paiement avec des billets supérieurs à 10€ peut être refusé par le conducteur.



À L'ARRÊT

Vous devez faire signe au conducteur afin qu'il sache que vous l'attendez.



À LA MONTÉE

Elle s'effectue obligatoirement par la porte avant (sauf fauteuils roulants).

Vous devez présenter spontanément votre titre de transport au conducteur et le valider.



DANS LE VÉHICULE

Il est interdit de parler au conducteur ou de gêner sa conduite par quelque moyen que ce soit. La station debout à côté du poste de conduite est strictement interdite.



POUSSETTES

En période de forte affluence, les poussettes doivent obligatoirement être pliées.



BAGAGES / OBJETS

Les bagages et objets peu volumineux sont admis à bord des véhicules (dimension inférieure à 45 cm et poids n'excédant pas 10 kg). Ils ne doivent pas obstruer le couloir de circulation, ni l'accès aux issues de secours.



VOYAGEUR OCCASIONNEL
OU QUOTIDIEN, EN BUS,
EN CAR OU À VÉLO...

CHARTRES MÉTROPOLÉ FACILITE VOS DÉPLACEMENTS



CHARTRES
MÉTROPOLÉ

TITRES OCCASIONNELS

TITRE UNITAIRE DÉPANNAGE 1,80€

- Ce titre est valable pendant une heure, correspondance comprise.
- Le retour n'est pas autorisé avec le même ticket.
- Ce titre est en vente uniquement à bord en espèces auprès du conducteur.

TITRE UNITAIRE 1,50€

- Ce titre est valable pendant 1 heure, correspondance comprise.
- Le retour n'est pas autorisé avec le même ticket.
- Ce titre est en vente sur les distributeurs automatiques de titres, l'eboutique et à bord par CB sans contact sur les valideurs.

TITRE 10 VOYAGES 13€

- Ce titre vous permet d'effectuer 10 voyages seul ou à plusieurs.
- Chaque voyage est valable pendant 1 heure, correspondance comprise.

TITRE GROUPE 5€

- Ce titre est valable pour un groupe jusqu'à 10 personnes voyageant ensemble.
- Ce titre est valable pendant 1 heure, correspondance comprise.

Les enfants de moins de 6 ans sont dispensés de titre de transport (accompagnement obligatoire par un adulte).

ACHETEZ VOS TICKETS EN LIGNE SUR NOTRE SITE : EBOUTIQUE.FILIBUS.FR



filibus Simple + Rapide
Avec votre e-boutique
Achetez et rechargez vos titres en ligne !



Chartres Métropole facilite vos déplacements !

ABONNEMENTS

👉 **Prise en charge POSSIBLE de 50% de votre abonnement par l'employeur**

ABONNEMENT MENSUEL

- Cet abonnement vous permet de voyager en illimité du 1^{er} au dernier jour du mois.

➤ **Moins de 28 ans : 22€**

➤ **28-64 ans : 37€**

➤ **65 ans et plus : 20€**

ABONNEMENT ANNUEL

- Cet abonnement vous permet de voyager en illimité pendant 12 mois.

Le paiement de votre abonnement annuel peut se faire au comptant ou par prélèvement automatique (1^{er} mois à régler comptant puis 11 mensualités prélevées).

➤ **Moins de 28 ans : 198€**
soit 3 mois gratuits

➤ **28-64 ans : 370€**
soit 2 mois gratuits

➤ **65 ans et plus : 160€**
soit 4 mois gratuits

EN CAS D'IMPAYÉS : Si vous avez souscrit au prélèvement automatique et que vous n'êtes pas à jour du règlement de vos titres de transport, votre carte JV Malin Filibus sera bloquée, et donc inutilisable, jusqu'à la régularisation de votre situation.

AUTRES ABONNEMENTS

ABONNEMENT RUBIS 10€

- Cet abonnement est réservé aux personnes de 65 ans ou plus non imposables, et aux personnes invalides à 80% ou plus.
- Il permet de voyager en illimité pendant 12 mois. Pour les ayants-droits non imposables, cet abonnement est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ABONNEMENT SÉSAME 15€

- Cet abonnement est délivré uniquement sur présentation d'un bon du CCAS (voir conditions auprès du CCAS de votre commune).
- Il permet de voyager en illimité pendant 3 mois.

SCOLAIRES ET ÉTUDIANTS DE CHARTRES MÉTROPOLE

TITRE JEUNE 10€

- Cet abonnement est réservé aux jeunes de moins de 18 ans, ou plus de 18 ans, résidant sur le territoire de Chartres métropole et scolarisés dans le secondaire.

TITRE FILIPLUS 10€

- Cet abonnement est réservé aux étudiants inscrits dans un établissement d'études supérieures sur le territoire de Chartres métropole.
- Ces titres permettent de voyager en illimité du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Pour les abonnés du réseau Filibus non urbain, ces titres donnent accès aux navettes scolaires à destination des établissements et au service de transport à la demande en période de vacances scolaires.

SCOLAIRES HORS CHARTRES MÉTROPOLE

TITRE SCOLAIRE EXTERNE / INTERNE

- Ces abonnements sont réservés aux scolaires résidant hors Chartres métropole et bénéficiant de la subvention de la Région.
- Ils sont acceptés uniquement sur le réseau Filibus non urbain.
- Ils permettent un aller et un retour par jour scolaire pour les externes et un aller et un retour par semaine scolaire pour les internes (trajet domicile / établissement).
- Ce titre est valable pour une année scolaire.

NAVETTES SCOLAIRES À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS

TITRE SCOLAIRES ACCEPTÉS

- Titre Jeune.
- Titre Filiplus.
- Abonnements scolaires du réseau Rémi.

OÙ ACHETER VOTRE TITRE ?

	Agence Filibus	Agence des mobilités	DAT (Distributeur Automatique de titres)	Dépositaires	E-boutique
Titre unitaire		X	X		X
Titre 10 voyages	X	X	X	X	X
Titre groupe	X	X	X		X
Abonnement mensuel	X	X	X	X	X
Abonnement annuel*	X	X	X		X
Abonnement Rubis	X	X			X
Abonnement Sésame	X	X			
Titre jeune	X	X			X
Titre Filiplus	X	X			X
Titres interne / externe				X (Agence REMI) uniquement	

* La vente des abonnements annuels en prélèvement automatique s'effectue à l'agence Filibus ou sur la boutique en ligne (uniquement pour un renouvellement).

LES SUPPORTS

LA CARTE SANS CONTACT JV MALIN FILIBUS

Ce support nominatif* permet de charger des titres de transport occasionnels et tout type d'abonnement. Cette carte est strictement personnelle et elle doit être conservée pour être rechargée. Cette carte est délivrée gratuitement pour tout chargement d'un abonnement Filibus. Sans abonnement le coût de la carte est de 3€.

* Il est aussi possible de choisir une version déclarative ou anonyme de la carte, sous conditions disponibles auprès de l'agence.

LE BILLET SANS CONTACT

Ce support souple n'est pas nominatif, il permet de charger des titres occasionnels (titre 10 voyages ou titre groupe). Ce billet est rechargeable. Le coût du support est de 0,20€.

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Si vous signalez le vol ou la perte de votre carte JV Malin, elle sera désactivée et un duplicata (au tarif en vigueur) pourra être créé, chargé de vos titres de transport (possible uniquement pour les cartes nominatives et déclaratives).

Le billet sans contact étant anonyme, il ne peut pas être reconstitué. Les titres de transport seront donc perdus.



LES TITRES DE TRANSPORT NE SONT NI REMBOURSABLES, NI ÉCHANGEABLES.

LISTE DES POINTS DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT FILIBUS DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET FILIBUS ET AUX POINTS D'ARRÊTS DU RÉSEAU.